

Dossier Qualité de l'Air: Aucune donnée dans le rapport pour quantifier et qualifier la qualité de l'air

Dans le rapport, à la page 43:

« Les stations de mesure sont principalement situées en ville. La station la plus proche est à Savenay et il est difficile d'extrapoler les résultats de ces communes urbaines à une commune rurale comme Guemené Penfao et les communes voisines. Dans la zone d'étude, peuvent se mêler des pollutions liées au trafic routier, des pollutions domestiques ou industrielles (en provenance des bourgs avoisinants) et des pollutions agricoles (ammoniac, produits phytosanitaires et poussières grossières principalement). Concernant ces dernières, le PRQA conclut que l'ammoniac atmosphérique ne devrait pas provoquer de phénomènes irritatifs pour les populations, alors que des effets néfastes à la santé sont décrits pour les produits phytosanitaires »

Il est important de ne pas interpréter la phrase et de penser que la Zone d'étude est Guemené Penfao. La façon dont sont écrites les phrases pourrait amener à croire que la zone d'étude est Guemené Penfao. Ce qui est erroné.

Sur le site <http://www.airpl.org/>, comme il est inscrit sur le rapport, aucune donnée ou étude de Guemené Penfao n'a été réalisée.

Il est important de le préciser, car dans beaucoup de demandes d'autorisation réalisées par la Société Cooperl, ces phrases sont inscrites. Seule la ville étudiée (Savenay, ici) et la Ville où a lieu le projet (ici Guemené Penfao) sont changées dans le texte. (Voir annexes)
Plusieurs Commissaires enquêteur, interprétant de façon erroné le texte reprennent cette phrase dans leur rapport pour argumenter de la bonne qualité de l'air.

Le porteur du projet n'a pas mis à disposition dans son dossier de demande d'extension une étude prouvant les affirmations contenues dans le rapport

Annexes :

1

http://ceser.paysdelaloire.fr/images/etudes-publications/environnement/1999_12%20avisrapportqualiteair.pdf

2

Etude des impacts – EARL DES THUYAS Le Quillio 22 600 SAINT-BARNABE

3

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/29645/210410/file/rapport%20CE%20earl%20de%20la%20janaie.pdf>

4

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/download/37510/270533/file/HERAN%20Muel%20ETUDE%20IMPACT%20IED%20sept17.pdf>

ANNEXE 1

REGION DES PAYS DE LA LOIRE
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

session plénière des mercredi 8 et jeudi 9 décembre 1999

AVIS

sur

LA QUALITE DE L'AIR

*présenté par Mlle Claire METAYER,
au nom de la Commission n°5 "Equipements généraux et Environnement"*

Entendues les interventions de MM. DUFOURD, ESNAULT, PETIT, de la BOURDONNAYE, BABU, MOREAU, MESNIER, Mme CHUPIN, MM. MAGRE, SERRE, DIONNET, COCHONNEAU, CALIPPE, LE GALL, BERTAULT, MARTIN, GUICHET, BERNIER-DUPREELLE, ROUILLIER.

Le vent dominant d'origine océanique qui balaie régulièrement la Vendée et la Loire-Atlantique donne généralement l'impression à ses habitants de respirer un air de bonne qualité, ce qui est souvent exact. Cette situation apparemment favorable pourrait conduire à se désintéresser de la question des pollutions atmosphériques. Il importe pourtant de prendre sans tarder la mesure de l'enjeu que représente la préservation de la qualité de l'air. Trois départements des Pays de la Loire (Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne) ne bénéficient pas des vents océaniques et disposent de peu de recul sur leur situation en matière de qualité de l'air compte tenu de la mise en place d'un réseau de mesure minimum depuis 1998 seulement.

La lutte contre la pollution atmosphérique est une préoccupation planétaire dont la solution se situe dans les comportements individuels et collectifs. Dans cet esprit, le CESR a jugé important d'étudier les principaux types de pollutions et leurs sources en Pays de la Loire afin de proposer un large panel d'actions concourant à l'objectif mondial de préservation de l'atmosphère terrestre.

I / LES PRINCIPAUX TYPES DE POLLUTIONS ET LEURS EFFETS

Les pollutions atmosphériques sont communément classées en quatre types - pollutions globales, pollutions régionales, pollutions locales et pollutions à l'intérieur des locaux - qui méritent d'être étudiées successivement.

La pollution globale ou planétaire est révélée par les phénomènes de l'effet de serre et du trou dans la couche d'ozone. L'effet de serre est un processus naturel renforcé par la présence dans l'atmosphère terrestre de plus en plus de gaz comme le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, le protoxyde d'azote et les chlorofluorocarbones, issus des activités humaines. Il en résulte une augmentation de la température de la surface du globe (+ 0,3 à + 0,6°C en un siècle selon les régions) entraînant une élévation du niveau des mers et de sensibles modifications climatiques. En fonction des choix de société qui seront effectués, des scénarios prévoient une nette aggravation de ces tendances d'ici vingt à trente ans.

Pour sa part, la diminution de l'épaisseur de la couche d'ozone stratosphérique résulte d'une destruction massive de celle-ci par une émission excessive de chlore et de brome issu tout particulièrement des chlorofluorocarbones (CFC). Les CFC qui étaient utilisés depuis les années 50 dans les solvants et les systèmes d'air conditionné et de réfrigération sont interdits depuis 1996. Mais quand cette interdiction sera totalement respectée, il faudra encore attendre plus d'un siècle avant de retrouver l'équilibre antérieur de la stratosphère. La diminution de la couche d'ozone a pour conséquence une plus grande pénétration de rayons solaires UV-B à la surface du globe, qui engendre une recrudescence de certaines maladies, notamment des cancers de la peau, des troubles ophtalmiques et l'affaiblissement du système immunitaire. Ces rayons participent à la création des brouillards photochimiques en zones urbaines. Ils modifient aussi les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Les phénomènes dus aux pollutions globales sont donc alarmants. Il est nécessaire de les juguler par des mesures de restriction des émissions des gaz portant atteinte à la qualité de l'air sur toute la surface du globe.

Les pollutions régionales sont le résultat d'émissions gazeuses émises en un point donné mais qui peuvent contaminer des zones pouvant atteindre plusieurs milliers de kilomètres. Trois phénomènes principaux sont à distinguer : l'eutrophisation, l'acidification et la pollution photochimique.

La dystrophisation (eutrophisation accélérée) est un enrichissement exagéré des eaux en sels minéraux nutritifs (phosphates, nitrates, etc) qui génère une prolifération excessive de végétaux aquatiques qui en pourrissant engorgent le milieu, conduisent à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous dans l'eau et dégagent de l'ammoniac et de l'hydrogène sulfuré à l'odeur nauséabonde. Certaines plages de la région des Pays de la Loire subissent ainsi ce que l'on appelle communément "des marées vertes". La pollution de l'air est en partie responsable de ce phénomène dans le sens où l'air chargé de nitrates par exemple va participer à la contamination des eaux.

L'acidification est une pollution qui a des effets visibles surtout dans les pays de l'Europe du Nord. Elle est provoquée par les rejets soufrés et azotés qui en se déposant diminuent la productivité des milieux, dégradent les forêts et corrodent les matériaux. La région des Pays de la Loire est relativement épargnée par cette pollution atmosphérique dans la mesure où ses rejets sont emportés plus à l'est par le vent océanique dominant.

La pollution photochimique liée aux activités humaines consiste en la formation de peroxy-acyl-nitrates (PAN) et d'ozone troposphérique, surtout l'été, en situation anti-cyclonique, lorsque le rayonnement solaire agit sur les oxydes d'azote et les hydrocarbures imbrûlés des gaz d'échappement des automobiles. Ce brouillard ou "smog" irrite les yeux et diminue les capacités pulmonaires. Les populations qui souffrent d'asthme ou de bronchites y sont particulièrement sensibles. Ce brouillard porte aussi atteinte aux arbres et aux cultures en perturbant la perméabilité cellulaire des feuilles.

Globalement, à l'exception de pics d'ozone dans les grandes villes, la météorologie de la région lui épargne l'essentiel des nuisances liées aux pollutions dites "régionales". Cependant, la prudence s'impose, car le réseau de mesure est encore très limité et aucune étude épidémiologique n'a encore été conduite sur ce sujet.

Les pollutions locales ont un effet direct et immédiat sur la santé des ligériens. Elles sont d'origine et d'effet très variés comme le démontre le tableau ci-dessous :

| type de polluant | Contribution de la région à la pollution française | effets sur la santé |
|---|--|---|
| Dioxyde de soufre (SO ₂) Anhydride sulfurique (SO ₃) | 6,5 % 6 ^{ème} région | corrosif : se transforme en acide sulfurique (H ₂ SO ₄). Il est soluble, provoque des inflammations des voies supérieures, des rhinites, toux et bronchites, et a un fort effet aggravant chez les asthmatiques. 51 % des rejets dans la région sont issus du secteur énergétique. |
| Oxydes d'azote NOx | 6 % 5 ^{ème} région | donnent de l'acide nitrique (HNO ₃) ; pénètrent profondément dans l'organisme, irritent les bronches et augmentent le risque de symptômes respiratoires irritatifs. 60 % de la pollution en oxydes d'azote dans les Pays de la Loire est provoquée par le transport routier, contre seulement 53 % au niveau national. |
| Ozone troposphérique O ₃ | - | peu soluble, pénètre profondément dans les voies respiratoires ; c'est un gaz irritant qui enflamme les bronchioles, les alvéoles et provoque une hyper réactivité bronchique, et des crises d'asthme chez les sujets à risque. |
| Poussières fines | - | particules solides en suspension dans l'air, peu solubles. Très fines, elles pénètrent profondément, provoquant des irritations bronchiques (toux, asthme) et ont des effets induits par les ions transportés. |
| Métaux lourds | - | cadmium, plomb et mercure portent atteinte aux tissus. Le plomb altère la maturation des globules rouges et diminue leur durée de vie. |
| Monoxyde de carbone CO | 5,5 % 6 ^{ème} région | dégrade le fonctionnement du système sanguin par un transfert sur l'hémoglobine du sang. Une intoxication engendre des céphalées, vertiges, vomissements voire la mort, et ce essentiellement dans l'habitat. |
| Pollens | - | la capacité à devenir allergique, est plus souvent révélée en période de pollution. Celle-ci provoque une modification des allergènes, une augmentation de la pénétration de l'allergène et une augmentation d'anticorps du fait du polluant. |
| Composés organiques volatils | 5 % 5 ^{ème} région | selon le composé, de la simple gêne olfactive à une irritation et une diminution de la capacité respiratoire jusqu'à des risques d'effets mutagènes et cancérogènes (notamment avec le benzène). |
| Pesticides | - | risques encore mal connus. A court terme, l'ingestion de pesticides peut être responsable d'intoxications aiguës qui se manifestent par des troubles nerveux, digestifs, cardiovasculaires et musculaires. A long terme, ils peuvent entraîner des effets toxiques au niveau du système nerveux et des effets cancérogènes voire mutagènes. |
| Ammoniac | - | gaz irritant. Une exposition à de fortes concentrations produit une irritation des muqueuses oculaires, des voies respiratoires et de la peau. La plus grande partie étant retenue par les voies aériennes supérieures, l'irritation chronique de l'arbre respiratoire favorise le développement d'infections broncho-pulmonaires. Une exposition prolongée et répétée entraîne une tolérance à l'odeur et aux effets irritants au gaz. |
| HYDROCARBURES et Aldéhydes | Pour le méthane : 9,8 % 2 ^{ème} (1 ^{ère} : la Lorraine) | vapeurs dont l'origine est dans la combustion incomplète des carburants, le raffinage, les industries pétrochimiques et l'industrie du caoutchouc. Les aldéhydes, dont certains sont cancérogènes, trouvent leur source notamment dans la combustion des biocarburants. |
| Dioxines et Furannes | - | leur toxicité pour l'homme n'a été que récemment reconnue car, à la différence des animaux, l'être humain ne meurt pas forcément, même à la suite d'une intoxication pourtant aiguë. Les dioxines accroissent le risque de cancer, affectent le système immunitaire et entraînent une diminution de la résistance aux bactéries et aux virus. Elles agissent également sur les hormones, en particulier en diminuant le taux de la testostérone (hormone mâle). |

source : Institut Français de l'Environnement

Une exposition simultanée à plusieurs polluants à la fois peut accentuer les risques. La durée d'exposition est aussi un facteur déterminant, en particulier lorsqu'il y a accumulation dans l'organisme. Selon leur âge, leur état de santé, leurs conditions de vie, toutes les populations ne sont pas également sensibles aux pollutions atmosphériques. De même, certains organes sont plus facilement atteints que d'autres. Les populations les plus sensibles à la qualité de l'air sont les enfants dont le tissu pulmonaire est en plein développement, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires, les malades cardiovasculaires et les sportifs.

Avant les années 50, on a pu constater avec certitude en France des excès de mortalité dus localement à des épisodes intenses de pollution. Aujourd'hui, domine une toxicité chronique générale à faibles doses. Les études épidémiologiques entreprises à grande échelle n'apportent pas encore de résultat. En l'état actuel des connaissances, on présume que les particules fines et l'ozone troposphérique ont un impact sur la diminution du seuil de réactivité aux allergènes. C'est ainsi notamment que l'on constate une augmentation très sensible du nombre d'asthmatiques et d'allergiques. De même, l'existence d'une relation à court terme entre la pollution atmosphérique et la mortalité respiratoire et cardiovasculaire a pu être démontrée. La qualité de l'air constitue ainsi un sérieux problème de santé publique.

Les pollutions locales ont des effets graves sur la santé. Conjugées aux pollutions régionales et globales, elles vont entraîner des modifications profondes dans les modes de vie. Il est impératif

de réagir contre cette menace en cherchant des solutions pour diminuer la production d'effluents gazeux voire les éliminer.

Les pollutions à l'intérieur des locaux ont longtemps été sous-estimées. Cependant, la réglementation devient aujourd'hui de plus en plus contraignante, tant pour les locaux professionnels, que pour les habitations. Cette évolution correspond à la prise de conscience des dangers que représente une mauvaise qualité de l'air ambiant, sachant que la majorité des populations passent plus de 80% de leur vie en atmosphère confinée et tout particulièrement celles qui sont les plus sensibles comme les enfants et les personnes âgées.

Outre la pénétration des nombreux polluants extérieurs, l'intérieur des bâtiments connaît des pollutions spécifiques. En particulier, des bactéries, des champignons et des virus sont générés par le calfeutrement, les ponts thermiques, la climatisation et le mauvais usage des locaux. Pour sa part, la fumée du tabac, nocive en soi du fait des 1.600 composés toxiques qu'elle contient, aggrave considérablement la pollution ambiante par son effet de synergie avec les autres polluants. Le monoxyde de carbone demeure pour sa part le premier risque toxique aigu ménager. Ce gaz meurtrier est inodore. Il provient le plus souvent d'une installation individuelle de combustion déficiente. Enfin, le plomb, l'amiante, les composés organiques volatils libérés par de nombreux matériaux et le radon sont les principaux polluants atmosphériques d'intérieur.

Une meilleure prise de conscience des dangers d'intoxication à l'intérieur des locaux est encore nécessaire, au regard de la nature des matériaux de construction employés, de la qualité de la ventilation et de l'entretien des installations de combustion. Elle devrait être facilitée par la prescription prochaine de normes européennes plus strictes.

II / LES PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION

La qualité de l'air dans la région dépend essentiellement des activités qui s'y développent. Selon le Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique, les principales sources de pollution dans les Pays de la Loire, en nombre de tonnes, se répartiraient de la manière suivante :

| 1994 (en tonnes) | monoxyde de carbone CO | dioxyde de carbone CO ₂ | composés organiques volatiles non méthaniques COVNM | ammoniac NH ₃ | oxydes d'azote NO _x | dioxyde de soufre SO ₂ |
|--|---------------------------|---------------------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Agriculture, sylviculture | 39.394 | 1.182.000 | 16.483 | 99.899 | 16.203 | 1.662 |
| Extraction, transformation d'énergie | 672 | 3.367.000 | 10.002 | 0 | 10.939 | 23.074 |
| Industrie, traitement des déchets | 8114 | 3.475.000 | 30.855 | 2.135 | 7.951 | 6.550 |
| Transports routiers | 319.497 | 6.789.000 | 58.198 | 172 | 60.058 | 8.847 |
| Transports non routiers | 1.576 | 93.000 | 691 | 0 | 636 | 101 |
| Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel | 83.296 | 5.685.000 | 18.844 | 0 | 4.059 | 5.029 |
| Autres secteurs, nature comprise | 120 | 2.000 | 2.074 | 0 | 3 | 2 |
| Emissions totales | 452.669 | 20.594.000 | 137.147 | 102.205 | 99.849 | 45.265 |

source : Centre Interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique, inventaire PRQA 1994, octobre 1997

Ces chiffres doivent être relativisés du fait notamment d'un réseau de mesure de la qualité de l'air encore insuffisamment réparti sur l'ensemble du territoire régional. Ils ont pour autant le mérite de donner des ordres de grandeur des pollutions atmosphériques par type d'activité.

La pollution de l'air d'origine agricole, résultat des modes de culture et des types d'élevage, fait aujourd'hui l'objet d'un début de prise de conscience car elle est chronique et ne se manifeste pas seulement en milieu rural, mais peut également affecter les agglomérations. Ainsi, jusqu'à 75% des pesticides épandus sont dispersés dans l'atmosphère au gré des conditions météorologiques et en fonction du matériel de pulvérisation utilisé. Les déjections animales sont à l'origine de la quasi totalité des émissions d'ammoniac. Enfin, un phénomène de dégagement de protoxyde d'azote est dû à la nitrification des matière azotées dans le sol.

Pour une approche aussi complète que possible de la problématique de l'air et de l'agriculture, il faut souligner que l'air est un support de l'activité agricole : l'oxygène est nécessaire à la respiration des

plantes, le dioxyde de carbone permet la photosynthèse, tandis que l'azote gazeux contribue à la poussée des légumineuses. L'air est bénéficiaire de l'activité agricole car les plantes cultivées absorbent de l'anhydride carbonique et émettent de l'oxygène. Mais l'air est aussi un vecteur de pollutions agricoles du fait de la motorisation et de nuisances olfactives induites par certaines productions. L'air est enfin le vecteur de pollutions subies par l'agriculture au travers des dioxines qui contaminent les plantations, des pluies acides ou des retombées indésirables de pesticides.

La forte interaction entre ces différents facteurs rend l'analyse des causes de pollution souvent très difficile. La prudence s'impose. Pour autant, les efforts de sensibilisation méritent d'être accentués, la région des Pays de la Loire étant très en retard en cette matière, alors qu'elle est une des premières régions agricoles de France.

Les pollutions de l'air d'origine industrielle sont nombreuses en raison des besoins propres de l'industrie en énergie thermique et des émissions dues aux procédés de fabrication employés. Aujourd'hui, quatre polluants industriels sont étroitement surveillés : les oxydes d'azote (centrales thermiques, raffineries, cimenteries), le dioxyde de soufre (centrales thermiques, raffineries, papeteries), les poussières (engrais, centrales thermiques) et les composés organiques volatils (raffineries). A cet égard, on compte en Pays de la Loire 25.000 installations classées, c'est-à-dire soumises à une réglementation stricte de leurs émissions de gaz. Parmi elles, 2.400 sont soumises à une procédure d'autorisation, plus stricte encore que celle de la déclaration. En 1997, parmi les 74 établissements qui font l'objet d'un suivi renforcé, 48 acquittaient la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique pour des montants qui varient de quelques centaines à plusieurs millions de F.

Les usines d'incinération des ordures ménagères sont source de nombreux polluants tels que les dioxines, les acides, les oxydes de soufre et d'azote, les poussières chargées en métaux lourds etc. C'est tout particulièrement le cas des usines vétustes comme celles d'Angers (en voie de modernisation) et du Mans.

Les transports routiers contribuent pour une grande part à l'effet de serre du fait de l'importance de leurs rejets en anhydride carbonique, oxydes d'azote (60% de la pollution par ce gaz dans les Pays de la Loire), protoxyde d'azote et composés organiques volatils. Par ailleurs, le passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été entraîne une augmentation de la concentration maximale en ozone troposphérique de 10% en moyenne et un accroissement voisin de 15% pour les peroxy-acyl-nitrates (P.A.N.) dans les villes. Les émissions continuent de diminuer de façon significative à la sortie des pots d'échappement du fait d'une sévèrisation des normes en matière d'équipement des véhicules et en matière de carburants. Cependant, les prévisions d'augmentation des trafics (+ 60% d'ici 2010) devraient conduire seulement à une stabilisation de la pollution globale.

Le développement et la fragilisation croissante des équipements électroniques ou informatiques entraînent une sensibilité plus grande encore aux surtensions. La foudre constitue donc une réelle menace pour le matériel des exploitations mais aussi pour les particuliers.

Contre la foudre elle-même, La technique de protection consiste donc, tout aussi "simplement", à capturer la décharge pour la détourner de sa cible initiale. La foudre sera captée, par exemple, selon la technique du "paratonnerre" ou de la "cage maillée" et épargnera le site, cependant les équipements ne seront pas protégés contre les effets secondaires.

Afin de limiter les surtensions transitoires générées par la foudre à un niveau acceptable par les équipements de l'installation, la solution efficace est la mise en place de dispositifs de protection contre les surtensions, appelés "Parafoudres", sur les réseaux électriques ou les réseaux de communications de l'installation à protéger.

Du fait de la présence de matériel électronique au sein de l'élevage, il y a un parafoudre associé à une prise de terre.

- La **Densité de foudroiement** (niveau Ng) définit le nombre d'impact foudre par an et par km² dans une région.
 - Le **Niveau kéraunique** (niveau Nk) définit le nombre de jour d'orage par an.
- Ces 2 paramètres sont liés par une relation approximative : $Ng = Nk/10$

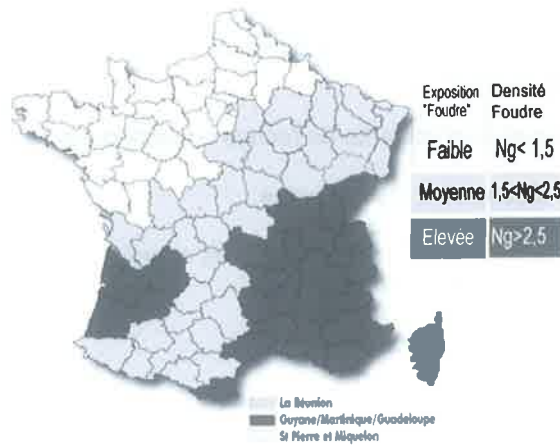


Figure 18 : Densité de foudroiement et niveau kéraunique en France

2.2 LA QUALITE DE L'AIR

Les activités humaines (les transports, l'industrie, le chauffage des logements, l'agriculture...) émettent dans l'air de diverses substances qui peuvent être préjudiciables pour la santé, le climat, l'environnement. Chacun d'entre nous respire chaque jour 14 000 litres d'air... D'où l'importance de protéger ce bien commun.

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) est un document issu de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE de 1996).

Le PRQA est un document réglementaire de planification. Il vise à dresser un état des lieux de la qualité de l'air dans chaque région, et à lister les mesures permettant de réduire les pollutions.

L'élaboration du PRQA était à l'origine une compétence de l'Etat. Mais à la suite de la loi du 27 février 2002, dite loi de proximité, elle relève désormais de la compétence du Conseil régional.

Le Conseil régional de Bretagne a donc décidé fin 2006 d'entamer la révision du Plan précédemment élaboré par l'Etat en 2001, avec la volonté de promouvoir une approche intégrée entre air, santé, climat et environnement.

Air Breizh, association de type loi de 1901 à but non lucratif, est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne.

Air Breizh est l'organisme de surveillance, d'étude et d'information sur la qualité de l'air en Bretagne. Agréé par le Ministère en charge de l'Ecologie, il est membre de la Fédération Atmo France qui regroupe l'ensemble des associations en Métropole et dans les DOM-TOM.

La surveillance de la qualité de l'air breton a débuté à Rennes en 1986. L'ASQAR, l'association alors chargée de cette surveillance, s'est régionalisée en décembre 1996, devenant Air Breizh. Depuis plus de

vingt-cinq ans, le réseau de surveillance s'est régulièrement développé, et dispose aujourd'hui de 18 stations de mesure réparties sur une dizaine de villes bretonnes.

Les stations de mesure sont principalement situées en ville. La station la plus proche est la station Balzac à Saint Briec et il est difficile d'extrapoler les résultats de ces communes urbaines à une commune rurale comme SAINT-BARNABE et les communes voisines. Dans la zone d'étude, peuvent se mêler des pollutions liées au trafic routier, des pollutions domestiques ou industrielles (en provenance des bourgs avoisinants) et des pollutions agricoles (ammoniac, produits phytosanitaires et poussières grossières principalement). Concernant ces dernières, le PRQA conclut que l'ammoniac atmosphérique ne devrait pas provoquer de phénomènes irritatifs pour les populations, alors que des effets néfastes à la santé sont décrits pour les produits phytosanitaires.

2.3 CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES

Le territoire repose essentiellement sur une formation sédimentaire affleurante datant du Briovérien inférieur (Infracambrien, supérieur à 500 millions d'années).

Aux affleurements, il s'agit de schistes argileux, alternant avec des grès micacés et feldspathiques. Dans cette formation du Briovérien ancien, il existe plusieurs petits filons de quartz et de dolérites ouralitisées généralement très altérées.

Les vallées des cours d'eau sont tapissées d'alluvions modernes constituées de dépôts récents argilo-sableux et souvent tourbeux.

L'élevage repose sur une formation d'isalterite de roches briovériennes.

Les formations de la zone d'études sont les suivantes :

- b2S : siltites et grès fins subordonnés
- b2SA : isaltérites de roches briovériennes sables et argiles
- Eb2G/b2G : grès et siltites subordonnés
- bard : siltites fines à débit ardoisier
- Fz : alluvions actuelles et récentes
- S : Silcrètes

AUCUNE ETUDE AU DOSSIER SUR
" SAINT BARNABE "

ANNEXE 3

| | 0 à 50 m | 50 à 100 m | 100 à 300 m | commentaires |
|--|--|---------------------|---|---|
| Natura 2000 | - | - | - | Aucun site |
| ZNIEFF | - | - | - | Aucun site |
| Eau (cours d'eau, point d'eau, plan d'eau) | - | - | - | - |
| Puits, forage | Forage de l'exploitation à moins de 35 m des bâtiments existants | - | - | Demande de dérogation pour le forage existant |
| Protection de captage d'eau potable | - | - | Périmètre de protection rapprochée complémentaire de Rophémel | - |
| Utilisation du sol | Parcelles agricoles | Parcelles agricoles | Premiers lotissements de Guitté à 290 m | Cultures fourragères et céréales |

En ce qui concerne les épandages, ils sont répartis sur les 8 communes suivantes: BRUSVILY, LA CHAPELLE BLANCHE, GUENROC, GUITTÉ, PLUMAUDAN, QUÉDILLAC, TRÉVRON, YVIGNAC LA TOUR.

La surface totale concernée par le plan d'épandage est répartie pour les 3/4 entre les communes de LA CHAPELLE BLANCHE, GUITTÉ et PLUMAUDAN.

La zone d'épandage est nettement à vocation agricole. Il n'existe pas de zone urbaine aux alentours des parcelles. Il n'y a pas non plus de zone d'activités ni de zone industrielle sur les communes concernées par le plan d'épandage.

LE MILIEU PHYSIQUE

AUCUNE ETUDE AU DOSSIER

Ce chapitre expose:

Les facteurs climatiques: températures, précipitations, vents, zone de foudroiement

La qualité de l'air: les stations de mesure sont principalement situées en ville. Ici la station la plus proche est à Saint-Brieuc et l'extrapolation n'est pas évidente en raison du mélange de pollution: trafic routier, pollutions domestiques et industrielles d'un côté et pollutions agricoles de l'autre. Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) conclut que des effets néfastes sont décrits pour les produits phyto-sanitaires et que l'ammoniac atmosphérique ne devrait pas provoquer de phénomènes irritatifs pour les populations.

Les bruits et vibrations dus à la circulation routière et aux activités agricoles: sur la zone d'étude, les activités émettent uniquement des vibrations de très faibles intensités qui ne génèrent pas de nuisances particulières

ANNEXE 4

Air Breizh, association de type loi de 1901 à but non lucratif, est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne.

Air Breizh est l'organisme de surveillance, d'étude et d'information sur la qualité de l'air en Bretagne. Agréé par le Ministère en charge de l'Ecologie, il est membre de la Fédération Atmo France qui regroupe l'ensemble des associations en Métropole et dans les DOM-TOM.

La surveillance de la qualité de l'air breton a débuté à Rennes en 1986. L'ASQAR, l'association alors chargée de cette surveillance, s'est régionalisée en décembre 1996, devenant Air Breizh. Depuis plus de vingt-cinq ans, le réseau de surveillance s'est régulièrement développé, et dispose aujourd'hui de 18 stations de mesure réparties sur une dizaine de villes bretonnes.

Les stations de mesure sont principalement situées en ville. La station la plus proche est à Rennes et il est difficile d'extrapoler les résultats de ces communes urbaines à une commune rurale comme MUEL. Dans la zone d'étude, peuvent se mêler des pollutions liées au trafic routier, des pollutions domestiques ou industrielles (en provenance des bourgs avoisinants) et des pollutions agricoles (ammoniac, produits phytosanitaires et poussières grossières principalement). Concernant ces dernières, le PRQA conclut que l'ammoniac atmosphérique ne devrait pas provoquer de phénomènes irritatifs pour les populations, alors que des effets néfastes à la santé sont décrits pour les produits phytosanitaires.

Stations de mesure au 31 décembre 2015

Air Breizh dispose de 17 stations de mesure réparties dans les principales villes bretonnes et d'un parc d'une quarantaine d'analyseurs automatiques et 4 préleveurs en site fixe.

AUCUNE ETUDE
DU DOSSIER
SUR "MUEL"

